

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° AE694

présenté par

M. Mbaye et Mme Rauch

à l'amendement n° AE570 de M. Maire

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 2 de l'amendement AE570, substituer au mot :

« exclusivement »,

le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation doit être une priorité de notre politique de coopération à l'international.

Les enjeux de radicalisation dépassent largement le seul territoire français. L'éducation des jeunes dans les pays d'origine des migrations est centrale. Nous assistons, dans ces pays et plus particulièrement au Sahel, à un effondrement de l'enseignement public au profit de certaines écoles coraniques porteuses d'un islam importé. Dans les zones au cœur des conflits, comme par exemple la région des « trois frontières », 80 % des élèves sont aujourd'hui scolarisés dans des écoles religieuses.

La France, comme c'est déjà le cas au travers du partenariat global pour l'éducation lancé par le Président Emmanuel Macron, doit être moteur pour permettre de faire repartir l'enseignement public à l'offensive. Cet amendement vise à rappeler cet objectif.